L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 19 AVRIL 1871.

44me Année—Vol., XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 19 AVRIL 1871.

VENTES A L'ENCAN CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Pénat, à 11 heures, au coin des rues [illegible]—[illegible].

Par S. Gaienné, à midi, à son bureau [illegible]—une quantité de livres, de [illegible] et ouvrages de [illegible].

Par Holmes, Martin & Co.—Au No [illegible] de la rue de Chartres—[illegible] et lingerie.

[illegible]

[illegible] PURS et nos MELANGE.—[illegible] J. VILLARRUBIA & Co., successeurs d'Ernest Turpin, 88 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI,

Academie de Musique.—Lurline, or the Knight and the Naiads.

St-Charles.—Albino Minstrels.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

C'était 2864, hier soir, à l'Opéra. La salle avait cet admirable aspect des grandes soirées, que nous aimerions à lui voir plus souvent. [illegible] à l'appel de la bénéficiaire, le ban et l'arrière-ban des habitués du théâtre étaient venus applaudir Mme Dumestre et lui donner un de ces éclatants témoignages d'estime qui sont l'honneur de la carrière des vrais artistes. Mme Dumestre a été accueillie, à son entrée en scène, par les applaudissements, les bravos les plus chaleureux, et une pluie de fleurs; et dans le cours de la soirée, le public a renouvelé plusieurs fois cette manifestation cordiale et sympathique.

L'exécution de *Don Juan* a été fort belle. C'est un des grands succès qu'ait remportés notre scène, et certainement l'un de ceux qui lui font le plus d'honneur. Nous nous bornons, aujourd'hui, à enregistrer le fait et à adresser nos compliments aux interprètes du chef-d'œuvre de Mozart.

Le prochain bénéfice est celui de Mlle d'Edelsberg. Il aura lieu lundi, 24 avril. La bénéficiaire a choisi pour spectacle le *Prophète*; elle remplira le rôle de Fidès.

Voilà une véritable artiste: elle a une éducation musicale complète, et les qualités naturelles les plus heureuses. De quel talent elle a fait preuve dans les grands rôles tragiques, comme dans la musique sévère, lorsque l'occasion d'en interpréter s'est présentée, nous l'avons dit, maintes fois, aux lecteurs de l'*Abeille*.

Le public de la Nlle-Orléans, qui sait apprécier le vrai mérite, et, à ce titre, tient Mlle d'Edelsberg en grande sympathie, sera heureux d'apprendre qu'une occasion s'offre à lui de le montrer à cette belle cantatrice, d'une manière spéciale, [illegible] remarquable talent.

L'interprétation de *Fidès* par Mlle d'Edelsberg donnera un puissant attrait à la reprise du *Prophète*, œuvre déjà fort goûtée du public. Le succès de la soirée de lundi prochain est donc de ceux que l'on peut hardiment prédire.

N'est-il pas superflu d'ajouter qu'il faut se hâter de passer au bureau de location, si l'on veut éviter les mécomptes et les regrets?

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Il y avait foule encore hier soir à l'Académie de Musique, pour la seconde représentation de la pièce féerique *Lurline*, jouée avec tant de verve et d'entrain par la célèbre et gracieuse Lydia Thompson et sa troupe. Nous rappelons aux admirateurs de la charmante artiste qu'elle donnera pour son bénéfice, vendredi prochain, la première représentation de *Paris*, pièce entièrement nouvelle; ceux qui veulent avoir des places feront bien de les retenir d'avance. On trouvera dans l'annonce, à la seconde page, le spectacle de chaque jour. La troupe de Miss Thompson n'est engagée que pour deux semaines et deux matinées le samedi.

CONCERT A L'HÔTEL ST-CHARLES.—Les élèves du professeur Rod. Sipp doivent donner, ce soir, un concert à l'Hôtel St-Charles, comme témoignage de leur reconnaissance pour leur professeur qui est un musicien et un pianiste de mérite. Le programme comprend des morceaux de chant et de piano et est heureusement choisi. On ne peut obtenir de billets que par l'intermédiaire des élèves du professeur.

CONFÉRENCE SUR LA TURQUIE.—L'honorable J. M. Peebles, ex-consul des Etats-Unis à Trébisonde, fera ce soir, dans la salle du Lycée, à sept heures et demie, une conférence sur la vie en Turquie.

— Nous avons reçu de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens de Lafourche une invitation à participer à une excursion sur le bateau à vapeur *Henry Tete*, de Thibodeaux à Lockport, le 3 mai prochain. Nous remercions la société et, si nos occupations nous le permettent, nous nous ferons un plaisir de nous rendre à son aimable invitation.

DIMINUTION DE PRIX.—On trouve chez MM. Lion & Pinsard des chemises françaises en toile pure ou en coton avec devants de toile, à si bon marché qu'elles l'emportent sous ce rapport comme sous tous les autres, sur les mêmes articles provenant de quelque fabrique que ce soit.

POUR LE TEXAS.—Le beau steamer W. S. [illegible] partira ce soir, à 5 heures, pour Galveston. Une annonce qu'on trouvera plus loin, indique les prix de passage pour les passagers de chambre et les passagers d'entrepont.

☞ Le fameux remède du Dr. Boyer, de Paris, pour la guérison prompte et sûre de la goutte et des rhumatismes, dont le dépôt est chez C. Duhamel 111, rue du Canal, était épuisé: 200 de ces remèdes complets, viennent d'arriver. Les personnes qui attendaient cet envoi sont priées d'envoyer leurs ordres. Le prix du remède complet est de $15. Dépôt du Phénol Bobœuf.

☞ Couturières, ne demandez jamais que du fil Williston, lequel se vend au No. 22, rue des Magasins, où est établie l'agence de la fabrique. C'est à la fois le plus complet, le plus solide, le seul avec lequel on puisse faire un excellent ouvrage.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 120, à la Nlle-Orléans.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle confectionne tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ Quel fil employez-vous? Le fil supérieur, le fil sans pareil est celui de Williston, [illegible] qui se vend rue des Magasins, No. 22. [illegible] de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

Les [illegible]

[illegible]

Les Evénements de Paris.

Nous continuons à emprunter aux journaux de Paris les points les plus saillants des longs détails qu'ils publient sur les événements.

Voici un détail que nous avons oublié sur l'insurrection:

On lit dans le *Journal des Débats*:

Un incident assez peu digne s'est produit ce soir à une des sections de vote, au palais de l'Institut. Plusieurs électeurs s'étant présentés pour voter, trouvèrent le président dans un état d'ivresse complet. Sur l'observation de l'un d'eux, demandant que ces fonctions importantes fussent confiées à une personne plus sûre, un des assesseurs remplaça le président, mais le poste des gardes nationaux, qui était intervenu, prit sa querelle. La discussion étant devenue presque générale, quelques citoyens firent demander le sergent; mais ce chef de poste était tellement ivre, qu'on avait été obligé de réquisitionner un matelas chez le concierge pour le coucher.

Devant un tel désordre, tant au bureau que dans la salle, et craignant que la sincérité du vote ne fût pas respectée, les citoyens qui s'étaient présentés pour voter se sont retirés découragés et attristés.

Il y avait une bonne raison pour que Passy-Auteuil ne votât pas le 26; il n'y a pour ainsi dire plus d'habitants dans cet arrondissement.

Durant le siége, il était resté dix mille personnes environ, et la plupart d'entre elles sont parties depuis l'armistice.

—C'est, paraît-il, à Londres que s'est organisé le complot qui a éclaté à Paris le 18 mars. L'insurrection aurait été préparée par MM. Karl Marx, Prussien, et chef suprême de l'*Internationale*; Assi, agent général pour la France; Bertini, agent général pour l'Italie, et Dermott, agent général pour l'Angleterre.

Blanqui aurait assisté à cette réunion, qui a eu lieu dans les premiers jours de février dernier.

Le *Figaro* a reparu ce matin; il se livre aux calculs suivants, qui ne manquent pas d'intérêt:

Le résultat le plus évident de l'état de choses, c'est qu'il est parti de Paris 150,000 Parisiens et que 200,000 étrangers qui se faisaient une fête de venir visiter l'*Assiégée* se sont bien gardés d'en approcher.

Total, 350,000 personnes, à 1,000 francs chacune, 350 millions. Et admis le bénéfice de 75 pour cent que les hôteliers, les cafetiers et les marchands du boulevard ont la bonne habitude de faire, 260 millions de perte pour les Parisiens.

Hier, dit le *Français*, à la mairie de Vaugirard, un sergent de la garde nationale a arrêté les membres de la municipalité. Une demi-heure après, arrivent des délégués du Comité qui font emprisonner un chef de bataillon et trois capitaines. A trois heures, des adhérents de la fédération républicaine font appréhender au corps les trois délégués du Comité, qui n'ont été relâchés qu'à six heures du soir sur ordre exprès de l'Hôtel-de-Ville, et il va sans dire que les membres de la fédération ont été, à leur tour, arrêtés.

Tous les maires et adjoints élus comme membres de la Commune ont donné leur démission. Aucun républicain honorable ne veut rester avec les hommes qui siégent à l'Hôtel-de-Ville.

La protestation suivante a été affichée à Paris sur les murs du 9ème arrondissement:

Aux électeurs du 9ème Arrondissement.

Au jour où les municipalités de Paris ont été appelées pour la première fois, sous le régime républicain, à se constituer par le suffrage universel, vous nous avez confié l'administration de notre arrondissement.

Nous avons accepté dans des temps difficiles un mandat défini, dont nous ne pouvions méconnaître l'importance et la charge. Nous y avons consacré tout notre temps et nos efforts.

Un ordre de choses nouveau se prépare, et notre mandat ne subsiste plus dans son intégrité première. Nous venons donc résigner nos fonctions entre les mains de nos électeurs.

Nous emportons dans notre retraite le souvenir reconnaissant de la confiance dont nos concitoyens nous avaient honorés.

E. DESMAREST, *Maire.*

E. FERRY, A. ANDRÉ, G. NAST, *Adjoints.*

Voici dans quels termes M. Desmarets, maire du 9e arrondissement, et deux de ses adjoints donnent leur démission de membres de la Commune.

AUX ÉLECTEURS DU 9e ARRONDISSEMENT.

A l'heure dernière où la nécessité du scrutin s'est imposée à tous comme conséquence d'un accord inspiré par le besoin de conciliation et le désir d'éviter l'effusion du sang, nos concitoyens appelés brusquement autour des urnes, dans des conditions qui rendaient impossibles toutes réunions préparatoires sérieuses, ont bien voulu porter sur nous leurs suffrages pour affirmer la République, l'ordre et la liberté.

Sans avoir été candidats, nous avons été élus.

Nous venons remercier les électeurs de cette preuve de sympathie, mais leur déclarer en même temps que nous ne croyons pas devoir remplir des fonctions dont les termes ne sont pas encore définis, ni l'indépendance assurée.

27 mars 1871.

E. DESMAREST, E. FERRY, G. NAST.

— Le défilé des démissions de la Commune continue.

Après MM. Desmarest, Ferry et Nast, élus du 9e arrondissement, et M. Chéron, élu du 2e, on dit que M. Delescluze lui-même renoncerait à son mandat communal.

A son tour, M. Tirard, du 2e arrondissement, décline toute participation aux tripotages de MM. Assi et consorts.

Ajoutons que M. Tirard est déjà décrété d'accusation par le "comité", dont il a, paraît-il, provoqué les fureurs vengeresses.

Les démissions sont donc à l'ordre du jour. Après celles des municipalités des 2e et 9e arrondissements, et celle de M. Clémenceau de son mandat de député, voici que la municipalité du 17e arrondissement vient de faire placarder [illegible] par certains conseillers qui ont paru dans des affiches ayant un caractère officiel.

La Commune n'en a pas moins été proclamée, le 28, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avec un enthousiasme de circonstance, en présence de 100,000 baïonnettes.

Nous donnerons demain des extraits du *Journal officiel des insurgés*; en voici un échantillon:

Dans sa séance d'installation, la Commune de Paris a déclaré que la garde nationale et le Comité central ont bien mérité de la patrie et de la République.

Le président, CH. BESLAY.

Les secrétaires, TH. FERRET, RAOUL RIGAULT.

Nous empruntons au *Journal du Havre* les appréciations et les faits qui suivent:

Dès la matinée d'hier, Paris a été mis en émoi par des affiches apposées en nombre considérable sur tous les murs, et portant pour signature unique: *La Commune de Paris*. Ce sont les premiers décrets rendus par le pouvoir nouveau qui s'est emparé de la gestion de nos affaires, et qui, maintenant, publie officiellement ses décrets dans le *Journal officiel de la Commune de Paris*, [illegible] dans le *Journal officiel de la République française*. Ce sont toujours les presses de M. Wittersheim qui servent à l'impression; le titre seul est changé. Ces Messieurs les communeux tranchent la question si grave et si intéressante des loyers, suspendent la vente des objets déposés au Mont-de-piété, abolissent la conscription militaire, etc.

On le voit, la Commune de Paris ne se borne pas à faire acte de municipalité indépendante. Tout d'abord, elle a voulu s'affirmer comme puissance politique, et n'a pas hésité à porter les mains sur l'une des institutions fondamentales. Jamais, quelque étendue qu'on lui donne, on ne pourra vouloir que le pouvoir communal puisse aller jusque-là, et se mettre absolument à la place de l'Etat. C'est pourquoi la majeure partie des citoyens se contentaient de hausser les épaules devant ces affiches. Les plus osés disaient que ce n'était pas avec de semblables mesures que la Commune de Paris conquerrait son autorité.

Il n'en était pas de même pour ce qui regarde les loyers. Tout le monde lisait l'affiche avec grande attention. Personne ne la prenait absolument au sérieux; mais dans bien des regards, il était aisé de lire qu'on était heureux de cette remise des termes de loyers. Déclarer l'extinction des dettes sera toujours un bon moyen de satisfaire les débiteurs; .... mais les créanciers?

— Il a été affiché, rue Mercadet, à Montmartre, un placard manuscrit dont nous donnons le texte:

"L'autorité centrale nous donne le fanatisme, la faim, les bâillons, la misère.

"Il n'y a plus de travail pour les ouvriers, pas d'industrie, pas de commerce.

"Est-ce là un bon gouvernement?

— Le chef de la police secrète de Londres est en ce moment à Paris.

"Je suis assuré, a-t-il dit, qu'il y a actuellement dans cette ville plus de 4,000 voleurs anglais qui doivent exploiter, dans une large mesure, les poches des curieux groupés sur les boulevards et ailleurs."

Avis est bon à recueillir.

—Le *Vengeur*, qui vient de reparaître, publie un projet de décret, émanant sans doute de son rédacteur en chef, M. F. Pyat, et déclarant l'Assemblée de Versailles déchue, "pour Paris et les villes libres de France, pour la commune de Paris et les communes fédérées avec elle."

—Le *Figaro*, qui avait de nouveau reparu avant-hier, a été de nouveau empêché de paraître, par ordre, dit-on, du délégué à la préfecture de police. On constate, à l'honneur de la presse parisienne, même la plus radicale, que cette mesure n'a été approuvée par aucun journal. [illegible]

[illegible]

Dans cette circonstance, Assi [illegible] les craintes que lui inspirerait la situation générale de Paris et l'exaltation de certains républicains d'une nuance avancée.

"[illegible]" [illegible] ont été ses [illegible].

— D'après des ordres du comité, on a fait enlever sur une grande échelle à la [illegible] de l'Arsenal, [illegible] Orsini.

Le drapeau rouge est hissé sur tous les [illegible] occupés par le gouvernement de la Commune.

Il flotte au-dessus du ministère de l'intérieur, place Beauvau, au-dessus de l'Elysée, des Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville, du tribunal de commerce, du palais de justice, de la Sainte-Chapelle, etc.

— Des gardes nationaux du "comité" se sont notamment occupés, hier, à déchirer les affiches que le gouvernement de Versailles avait fait placarder à Paris pour annoncer le rétablissement de l'ordre dans toutes les villes de France où il s'était produit des mouvements insurrectionnels.

— On rapporte que le "comité," dont les besoins sont de plus en plus pressants, prendrait en ce moment les mesures nécessaires pour obtenir de force ce que la Banque de France refuserait de lui accorder à l'amiable.

— Il serait curieux de savoir quel genre de travaux la Commune fait exécuter depuis hier matin dans les égouts de Paris, dont les entrées sont entourées d'ouvriers, occupés à y descendre des fils de fer.

—Il paraît arrêté que les divers services de la préfecture de police vont être rattachés à l'administration municipale. La préfecture de police serait complétement supprimée.

—Les grands établissements de raffineries, Lebaudy frères, etc., ont dû renvoyer hier matin. A l'Hôtel-de-Ville, on aurait posé deux conditions aux chefs de ces établissements:

La première était que les ouvriers auraient le droit d'apporter leurs armes et de les placer en faisceaux dans les dépendances des usines pour pouvoir, en cas d'alerte, répondre à l'appel du comité central; la seconde, c'est que les produits fabriqués par les raffineurs ne pourraient sortir de Paris sans l'ordre du comité, et seraient réservés de préférence à la consommation locale.

—On s'occupe activement de la réorganisation de l'artillerie de la garde nationale. A la légion actuellement existante, on va adjoindre l'artillerie de la mobile de la Seine et l'artillerie auxiliaire qui pendant le siége, a si bien rempli son service au rempart.

Ces trois corps, après leur fusion, seraient divisés en vingt batteries, entre lesquelles on répartirait les pièces et tout le matériel.

Montmartre serait disposé pour être le parc d'artillerie et le champ de manœuvres de la garde nationale.

Voici maintenant quelques nouvelles du dehors.

—Non-seulement la garnison prussienne de Saint-Denis et celles de tous les forts de Paris ont été doublées, mais les artilleurs de service aux pièces braquées sur la capitale font depuis quelques jours des manœuvres peu propres à rendre la confiance aux cerveaux [illegible].

Chaque matin, en effet, et souvent deux fois par jour, les soldats allemands font l'exercice du canon, qui comprend, bien entendu, le simulacre de tirer sur Paris.

—Nous lisons dans le *Moniteur* que le premier payement qui devra être fait par la France à la Prusse sera de 250 millions seulement, pour parfaire, avec les 250 millions versés en février dernier, le premier demi-milliard à compte sur notre dette de 5 milliards.

Et ce demi-milliard ne serait à compléter qu'après la ratification du traité définitif de paix.

—On lit dans le *Journal officiel* de Versailles:

"Les rentiers et les pensionnaires de l'Etat sont prévenus que les arrérages des rentes 3 et 4 1/2 pour 100, ainsi que les pensions civiles et militaires payables à Paris, seront acquittés à Versailles, à partir du 1er avril prochain."

Les employés des ministères et des administrations venus à Versailles ont demandé au gouvernement l'autorisation de former un ou plusieurs bataillons de la garde nationale, destinés à faire avec l'armée et la garde nationale de Versailles le service de l'Assemblée.

Les officiers de la garde mobile de la Seine organisent un corps exclusivement formé d'officiers, et qui prendra le titre de garde d'honneur de l'Assemblée.

Le commandant de cavalerie Cremer, qui avait été nommé général au titre auxiliaire dans l'armée de la Loire, pour la durée de la guerre, et que l'émeute avait voulu mettre à sa tête, est arrivé à Versailles aujourd'hui. Il est envoyé en Algérie, sur sa demande, avec le grade de lieutenant-colonel.

— Le général Chanzy a repris sa place à l'Assemblée nationale; il était très entouré et félicité à propos de son élargissement.

Le général siége aux derniers bancs de la droite, après le général Trochu.

— Le général de Clinchant est arrivé de Suisse. Il se tient à Versailles dans le plus strict incognito, et est attaché aux ordres du ministre de la guerre.

— Une partie de l'armée du général Bourbaki, internée en Suisse, est arrivée à Versailles.

L'arrivée d'un bataillon de 600 Nantais à Versailles a été annoncée au gouvernement de l'Assemblée.

Les départements des Côtes du Nord et du Puy de Dôme ont annoncé au Pouvoir exécutif l'envoi très prochain des bataillons de volontaires à Versailles.

On sait que M. Ulrich de Fonvielle est en train d'organiser une légion de trois mille gardes nationaux, réunis à Saint-Germain, pour soutenir la cause de l'ordre.

C'est le général de Galliffet, commandant de la cavalerie, qui prendra la direction de ces forces.

— Deux lettres ont été adressées avant-hier, l'une à M. de Pène, l'autre au secrétaire de la rédaction du *Paris-Journal*. Toutes deux contiennent ni plus ni moins que des menaces de mort si ces messieurs continuent de prêcher la ligne anti-prussienne dans le *Paris-Journal*.

C'est tout ce qu'il y a pas rire; c'est trop caractéristique de la situation actuelle pour passer le fait sous silence.

Assemblée nationale.

Séance du 28 mars.

M. le président.—J'ai reçu la lettre suivante:

"Paris, 27 mars 1871.

"Monsieur le président,

"Dans la conviction profonde où je suis que je ne puis même plus essayer d'être utile au pays en continuant à siéger à l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur de vous annoncer que je donne ma démission de membre de cette Assemblée.

"Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

"Signé: CLEMENCEAU."

M. Le Roche-Thulon.—Je demande à l'Assemblée la permission de lui faire une très courte communication.

J'ai le malheur d'être propriétaire à Paris [illegible]

C'est pour la troisième fois, messieurs, que cela se produit; le voici, [illegible] à l'Assemblée (l'orateur tient à la main une bande de papier). C'est la juste récompense des services [illegible] de Paris, je m'en honore; je ne [illegible] l'avoir mérité, mais j'espère qu'elle sera rendue.

Après tout, ce fait n'est pas individuel. Il y a des citoyens [illegible] moi qui sont [illegible] le coup d'une pareille menace. Le *Journal officiel de la République* de Paris fait l'apologie de l'assassinat. [illegible]

"Paris, le 27 mars 1871.

"Nous publions l'article suivant du citoyen Ed. Vaillant, article qui nous paraît répondre [illegible]

"Le délégué rédacteur en chef du *Journal officiel*

"CH. LONGUET."

"On nous assure, mais la nouvelle n'a rien d'officiel, [illegible] d'Aumale [illegible] à Versailles. Si cela était vrai, [illegible] de Bordeaux à Versailles [illegible]

[illegible]

M. le président.—Il résulte des explications données par M. Le Roche-Thulon que, dans sa pensée, il n'entendait attaquer en aucune façon aucun des membres de cette Assemblée [illegible] la responsabilité des actes qu'il répudiait ni aucune solidarité de leur part avec les auteurs de ces actes.

M. Schœlcher. — Il est entendu également que les paroles de M. Le Roche-Thulon ne s'adressent à aucun membre de cette Assemblée.

M. Le Roche-Thulon. — Oui, à aucun membre, parce que je suis convaincu qu'il n'y en a aucun dans cette enceinte qui ne reconnaisse les droits de l'Assemblée. Si, par malheur, il s'en trouvait qui ne le reconnussent pas, mes paroles s'adresseraient à eux.—Très bien, très bien!

M. Floquet.—Allez! allez! ce n'est pas dangereux pour la démocratie, ces attaques-là.

M. Fresneau.—Je viens vous parler du crime qui a été commis par un étranger, dit-on, sur la personne du préfet de la Loire. Je viens donc demander, en mon nom et au nom de plusieurs de mes collègues, à M. le ministre de l'intérieur, si une institution funeste qu'on appelle l'Internationale continue à introduire dans le pays...

M. Floquet.—Mais ces hommes sont fous. Dieu me pardonne!—Réclamations violentes à droite.—

Sur un grand nombre de bancs.—A l'ordre! à l'ordre!—Bruit prolongé.—

M. le président.—J'invite M. Floquet à venir s'expliquer.

M. Floquet monte à la tribune.

Une voix à droite.—Il n'y a pas d'explication à donner. Quand on dit: "Ces hommes sont fous" en s'adressant à ses collègues, il n'y a qu'à [illegible] être rappelé à l'ordre.—Très bien!

M. Floquet.—Nous savons tous ce que parler veut dire. Quant à moi, je ne me réfugierai pas derrière des équivoques parlementaires. Je sais très bien que quand l'orateur qui occupait la tribune il n'y a qu'un instant est venu très habilement vous apporter un lambeau de papier dont nous ignorons l'origine,—très bien, à gauche—et lire un article dont nous ne sommes pas les auteurs......—bruit—croyez-le bien; malgré vos réclamations, je ne dirai ni plus ni moins que ce que je veux dire.—Oh! oh!

Je dis que quand l'orateur est monté à la tribune il avait l'intention de désigner les députés qui avaient apposé leurs signatures au bas d'une affiche, c'est-à-dire, moi, mon ami Lockroy et les autres collègues. Vous voyez que je mets les mots sur la table.

Lorsque nous sommes accablés d'une pareille responsabilité, lorsque nous qui avons fait tous nos efforts auprès de l'Assemblée nationale... [illegible] cette séance de nuit [illegible] dans lequel je vous ai fait une proposition qui aurait apaisé au moins [illegible] tous les malentendus; je dis qu'après avoir fait nos efforts pour obtenir de l'Assemblée un moyen de conciliation...

Une voix.—Il n'y en a pas!

M. Floquet.—Nous nous sommes retirés de cette enceinte, et j'ai eu soin de dire à ceux des membres qui n'avaient pas voulu nous écouter: Nous allons à Paris; nous prendrons les mesures d'urgence que nécessite la situation, et, dès que le conflit sera apaisé, nous reviendrons ici, et vous nous jugerez. Eh bien! est-ce là une manière loyale de juger les hommes? Au lieu de les juger sur l'acte qu'ils ont accompli, est-il loyal de venir apporter des lambeaux de papier dont ils ne sont pas responsables.

J'arrive maintenant aux paroles qui ont été prononcées.—Ah! ah! enfin!—[illegible] de quoi mener à la folie le plus solide [illegible] depuis huit jours; [illegible] Paris, [illegible] à cinq lieues de Paris, mais à cent lieues, et lorsque nous étions à Paris nous nous trouvions pour les opinions à mille lieues de Versailles.

Dans cette situation, messieurs, à une provocation partie de vos bancs, j'ai répondu par l'affirmation d'un fait qui est la vérité.

A droite.—A l'ordre! à l'ordre! à l'ordre!—Bruit prolongé.

M. le président.—Monsieur Floquet, au lieu de retirer ou d'expliquer vos paroles, vous les avez maintenues à la tribune; je suis forcé de vous rappeler à l'ordre.

A droite.—Très bien! très bien!

M. le président.—M. Fresneau a la parole pour continuer son discours. Je l'engage à prendre en considération l'émotion qui règne dans l'Assemblée et à ne rien dire qui puisse amener un nouvel incident.

M. Fresneau.—Quand on m'interrompt d'une façon aussi violente que cela a lieu, ce n'est pas à moi qu'il faut imputer la responsabilité de l'incident.—A droite, Non! non!

L'orateur lit un discours. Il se plaint de ce que la corruption étrangère entre dans Paris pour exciter impunément sans cesse l'émeute. Il sollicite le ministre de l'intérieur de prendre des mesures efficaces, afin que de pareils faits ne se reproduisent pas.

M. le président.—Je ferai remarquer à M. Fresneau que la simple question qu'il voulait adresser à M. le ministre de l'intérieur se transforme en une occasion de faire un discours. (Hilarité.)

M. Fresneau continue à lire son discours au milieu du bruit et des réclamations d'une partie de la salle. Il parle des bandes d'assassins qui ont envahi Paris [illegible] la France, [illegible] l'écume de la population de l'Europe.

M. Picard, ministre de l'intérieur.—Je monte à la tribune, moins pour répondre à la question qui m'est adressée par notre honorable collègue, que pour déclarer avec l'Assemblée qu'une réponse à une pareille question serait au moins prématurée.

Il y a, dans la crise que nous traversons, des éléments que chacun de vous connaît; votre devoir, messieurs, est de surveiller [illegible] Vous avez vous-mêmes fait comprendre à l'orateur qui descend de cette tribune qu'il y a des heures où les paroles ne peuvent pas [illegible] (Très bien!)

Je viens maintenant à faire connaître à l'Assemblée que nous avons reçu des nouvelles des départements, et j'ai la satisfaction de lui apprendre que partout, presque partout du moins en France, l'ordre est complétement rétabli.

Il l'est à Lyon, vous le savez, et à Saint-Etienne également. Je reçois à l'instant même la dépêche suivante, adressée par l'inspecteur des télégraphes à son directeur-général. Cette dépêche avait été précédée d'une autre, adressée par le procureur-général de Lyon, qui faisait pressentir une issue favorable:

"Mes prévisions ont été dépassées. L'ordre est rétabli à Saint-Etienne sans effusion de sang. Je suis heureux d'y avoir contribué pour une faible part. Je rétablis les communications ordinaires et je me rends à Saint-Etienne."

Celle du procureur général de Lyon annonçait également que l'ordre était rétabli, et qu'à Saint-Etienne les coupables avaient pris la fuite et que les tribunaux avaient repris leurs audiences.

A Toulouse, il en est de même; l'ordre est rétabli complétement. M. Armand Duportal a quitté la préfecture.—Applaudissements à droite.

L'ordre a été maintenu par suite de la ferme attitude de M. de Kératry. Pas une goutte de sang n'a été versée. Bientôt, je l'espère, il en sera de même à Marseille.

Une voix à droite—Et à Narbonne!

M. le ministre de l'intérieur. — Deux cents émeutiers, à Narbonne, se sont emparés de l'Hôtel-de-Ville, et, par un procédé qui prouve qu'on obéit à un mot d'ordre, à un programme [illegible] ils ont arrêté un certain nombre [illegible] qu'ils auraient l'impunité pour leurs crimes. [illegible] des otages [illegible] des conditions [illegible] la situation; elle n'a rien d'inquiétant.—Rumeurs.

Quelques voix.—Excepté pour les otages!—Oui!

M. le ministre de l'intérieur.—Il est certain que ce mouvement [illegible] l'insurrection qui avait éclaté dans le Midi; c'est là ce que je voulais dire. Nous sommes en face d'une situation délimitée, restreinte et circonscrite. J'espère que [illegible] que la sagesse de tous y mettra fin.

[illegible]

Séance du [illegible] Mars 1871.

Présidence de M. Grévy.

La séance est ouverte à [illegible] heures.

Il est donné lecture du procès-verbal.

[illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

L'intervention des Prussiens dans les affaires de Paris est démentie.

Succès des Communistes à Neuilly.

Ils ont fait nombre de prisonniers.

Mécontentement parmi les troupes de l'Assemblée.

Elles répugnent à attaquer Paris.

Le gouvernement se méfie des soldats qui reviennent d'Allemagne.

La plupart sont renvoyés chez eux.

Un rapport de Cluseret.

L'approvisionnement de Paris se fait sans obstacle.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 18—Il y a eu de grands troubles [illegible] en Russie. Les habitants luthériens de la Livonie ont adressé au [illegible] Le Czar a [illegible] de quitter la Livonie [illegible] confiscation.

Versailles, 18—Le maréchal McMahon a maintenant son quartier-général à Fontenay-aux-Roses, près de Sceaux. Le bruit de l'intervention projetée des Prussiens est sans fondement. [illegible] ont été faits prisonniers au Château Bécon et [illegible] chemin de fer à Colombes [illegible].

Paris, 17—Les Communistes, après une rude bataille, ont occupé tout Neuilly; ils ont pris toute l'artillerie et [illegible]. L'ennemi aurait perdu 280 hommes en tués et blessés et 200 prisonniers. [illegible] Le Mont Valérien [illegible] Neuilly.

Les Allemands massent de gros corps de troupes et manifestent, par beaucoup d'autres preuves, l'intention d'intervenir.

Londres, 18 — Le correspondant de la *Tribune*, à St Denis, a eu, lundi, une entrevue avec le général Fabrice, qui commande la première division prussienne. Ce général a dit que le bruit d'après lequel [illegible]

MacMahon a le droit d'entrer entre les avant-postes prussiens [illegible] Il a offert de [illegible] chemin de fer avec Paris [illegible] Thiers a refusé, Paris ayant [illegible] l'ordre.

Les insurgés ont fait tout récemment de grandes réquisitions dans le faubourg St-Denis. [illegible]

Il a ajouté: [illegible]

On renvoie chez elles [illegible] de la moitié des troupes qui reviennent d'Allemagne, parce qu'on s'en méfie.

On dit que la somme de 500 millions [illegible] est prête à Versailles, mais le payement [illegible]

Londres, 18—Une dépêche du *Times* parle [illegible] défense de Paris.

Paris, [illegible] 17—Le général Cluseret [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DU MEXIQUE.

[illegible]

Les troupes qui ont déserté à Queretaro sont passées dans le Michoacan pour y faire une révolution.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 18 avril.—On a discuté le [illegible] Cour Suprême.

[illegible] la Louisiane, pour renforcer les levées.

M. Harris a demandé que l'avocat-général fût tenu de communiquer certaines informations au sujet de l'affaire Yerger; aucune décision n'a été prise sur sa motion. [illegible] bill Ku-Klux. Le Sénat siége ce soir.

[illegible] Le Président a désigné les membres qui feront partie du comité joint sur les [illegible] et du comité spécial sur les levées du Mississippi.

Washington, 18—Il est probable qu'il y aura [illegible]

Washington, 18—Le Comité exécutif [illegible] républicain s'est réuni ce matin et le comité suivant veillera aux [illegible] Platt, Henry D. Cooke, [illegible] J. M. Edmunds.

Le Sénat a adopté ce soir le rapport de la conférence sur les Ku-Klux par 36 contre 13.

Washington, 18 avril.—Les démocrates ont adopté un [illegible] ce soir, une adresse au peuple américain. [illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Norfolk, 18—Aujourd'hui a été célébrée [illegible] pierre d'un temple maçonnique en cette ville. Discours et banquet.

Des Moines, Iowa, 18 avril. — D. M. [illegible] a été si grièvement blessé [illegible] qu'il tentait d'arrêter, qu'il [illegible] hier soir.

St. Louis, 18—Un procès pour plus de [illegible] a été intenté au steamer "Great Republic", [illegible] bateaux à vapeur de la Nouvelle-Orléans [illegible]

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 18, [illegible] soir—Coton [illegible] Upl. 7 3/4. Orléans 7 5/8. Vendu 10,000 balles.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 18—Expédié aujourd'hui pour l'Europe, un million en bons [illegible] en espèces.

New York, 18—Coton plus ferme. Vendu [illegible] balles à 14 3/4.

New York, 18—Argent [illegible] Sterling [illegible]

Savannah, 18. — Coton calme et ferme. Mid. 13 7/8 à 14. Stock 51,687 balles.

Galveston, 18 — Coton calme et faible. Bon ordinaire 12 1/2. Stock 84,714 balles.

Charleston, 18.—Coton [illegible] Mid. 14. [illegible]

Mobile, 18—Coton ferme et calme. Mid. 14 1/4. Stock 44,883 balles.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 18 avril.—Descendus: [illegible] à 6 et [illegible] à 11 heures du soir; Natchez à 7, Kate Kinney à 10 A. M., [illegible] à midi. [illegible] et barges à 12 A. M. Le fleuve baisse lentement.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Paris, 17 avril, midi.—Le combat qui a duré toute la nuit continue [illegible] l'église de Neuilly, hier dans l'après-midi [illegible]

On [illegible] qu'il n'y a une seule église ouverte à Paris.

Les églises de St. Vincent de Paul et de St. [illegible] ont été pillées hier et [illegible] du clergé ont été arrêtés.

Versailles, 17 avril.—L'Assemblée a ordonné des élections municipales à Paris pour le 30 du courant.

Les troupes du gouvernement ont capturé le Château Bécon et [illegible] Asnières. On continue à se battre à Neuilly et l'on dit que le feu [illegible] de Paris.

Le bruit court que les agents diplomatiques des Etats-Unis, de l'Angleterre et d'Italie [illegible] la Commune [illegible].

La Commune a établi une cour martiale générale.

Londres, 18—[illegible] dépêche de Paris au *Times* dit qu'on rapporte que les Prussiens interviendraient dans les affaires de France dans le cas où la Commune triompherait du gouvernement de Versailles. Les Prussiens [illegible] Aubervilliers.

Une dépêche de Paris au *Daily News* dit que la Commune a [illegible] ville de Paris.

Une dépêche de Versailles dit que les Prussiens se sont décidés à [illegible] le ravitaillement [illegible] par la voie de St-Denis. [illegible] Colombes, [illegible]

Le prince Bismarck, dans une note au gouvernement de Versailles, admet le droit du général McMahon à occuper, avec toutes ses troupes, le terrain neutre autour de Paris pour la stipulation des préliminaires de paix.

Londres, 18, midi. — Une [illegible] de Thiers confirme la capture du château Bécon. [illegible]

La nouvelle de la prise [illegible] à Neuilly [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible] MM. E. C. [illegible] et Wm. [illegible] par la [illegible] Cour de District pour examiner [illegible]

[illegible]

[illegible] d'administrateur des finances, il a été [illegible] de la collection des revenus du [illegible], collection faite maintenant par les [illegible]

M. Hamick, administrateur du commerce, [illegible]

L'ordonnance passe sans amendement.

La résolution de M. Walton, de renvoyer tous les employés dont le service n'est pas indispensable et de suspendre tous les travaux, [illegible]

Le Conseil s'ajourne.

Décédée, mardi matin, 18 avril 1871, à l'âge de [illegible], Mme MARGARETTA C. DU BOIS, [illegible]

Décédé, hier après-midi, à 4 heures, [illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

[illegible] MERCREDI, le 19 [illegible]

Compagnie d'Assurance Commerciale.

Nlle-Orléans, 18 avril 1871.

CONFORMÉMENT à la charte de cette Compagnie, [illegible] LUNDI, [illegible]

WALTER [illegible], Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Nlle-Orléans, 18 avril 1871.

Avis aux Contribuables.

CEUX des contribuables de la ville de la Nlle-Orléans [illegible]

[illegible] WALTON, Administrateur des Finances.

NATTES FRAICHES DE CHINE.

[illegible] No 17 de la rue de Chartres.

[illegible]

A. BROUSSEAU & CO.

Avis.

DEPUIS le [illegible] avril 1871, la société "Van. [illegible]"

EDOUARD MARÉS.

HENRY RILLARD.

VACCINATION.

MADAME BAUSSET, ACCOUCHEUSE de la Faculté de Paris, [illegible]

Graine de Coton—Sacs à Graines de Coton.

[illegible]

THOMAS J. HARRISON.

Cow Peas! Cow Peas!!

6,000 BOISSEAUX.

A vendre par TOULMIN & MARTIN,

[illegible]

Cow Peas! Cow Peas!

3000 boisseaux Cow Peas [illegible]

[illegible] MURPHY & Co.

Cow Peas! Cow Peas!!

2,000 boisseaux de Pois choix de la Caroline.

A vendre par F. R. DURAND, No 37 Vieille-Levée.

COW PEAS! COW PEAS!!

PREMIÈRE qualité de la Caroline du Nord.

A vendre par WILLIAMSON & MURPHY.

Travailleurs Chinois.

VOICI le moment [illegible]

LE BULLETIN DE NEW YORK,

JOURNAL HEBDOMADAIRE,

FINANCIER ET COMMERCIAL.

[illegible]

Cercles en Fer pour Balles de Coton

BARTLETT & RAYNE,

[illegible]

AVIS AUX DAMES.

Marchandises de printemps et d'été

LION & PINSARD,

151 & 153...Rue du Canal...151 & 153.

A COTÉ DE HOLMES.

VIENNENT de détailler un grand choix de RUBANS, CEINTURES, (Sashes), CRAVATES, GARNITURES pour robes et confections, VELOURS, DENTELLES, FRANGES et EFFILÉS, MERCERIES de toutes sortes.

Grande Réduction de Prix

—DANS LES—

MARCHANDISES SÈCHES

—CHEZ—

PEPIN & TURCOTTE

156...RUE DU CANAL...158

(Maison Blanche, enseigne [illegible])

[illegible]

MAISON J. GALINIER

101...RUE ROYALE...101

Entre St-Louis et Conti.

OUVERTURE

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS

[illegible]

A. BROUSSEAU & CO.

[illegible]

IMPORTATION DIRECTE

J. LEVOIS & JAMISON,

No 126 de la rue du Canal.

Nous venons de recevoir, de Paris, [illegible]

J. LEVOIS & JAMISON,

Au No 126 de la rue du Canal,

entre les rues du Chapitre et Carondelet.

CHEMISES FRANÇAISES.

Diminution dans les prix,

—CHEZ—

LION & PINSARD,

151 et 153...RUE DU CANAL...151 et 153

CHEMISES TOILE et COTON devants Toile, de toutes sortes.

Nouveau Magasin

—DE—

QUINCAILLERIE,

239, Rue Vieille-Levée, 239,

ENTRE [illegible] MARCHÉS.

Les entrepreneurs et ouvriers sont invités à examiner le STOCK parfaitement ASSORTI de ce magasin qui se compose des articles suivants: SERRURES, COUPLETS, SERRURES, VIS, CROCHETS, CLOUS, CADENAS, LIMES, SCIES et ÉGOINES, ÉQUAIRES, CISEAUX à charpentiers et menuisiers, HACHES, CASSE-TÊTES, VRILLES, TARRIÈRES, SOUFFLETS de forge, ENCLUMES, MEULES et MONTURES.

—Aussi—

FOURNITURES de ménage et BATTERIES DE CUISINE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, &c., &c.

Le public est invité à examiner l'assortiment et à venir constater la MODICITÉ DES PRIX. Le magasin est sous la direction de M. O. SEICHNEYDRE, [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES

A bon marché,

Venant des Encans de New-York,

—CHEZ—

TURCOTTE & LAROSE,

JACKSON STORE,

[illegible]

NOUS offrons en vente, à partir de LUNDI, [illegible] un grand choix de MARCHANDISES NOUVELLES [illegible]

[illegible]

A. COUTIN.

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR,

88...RUE DES MAGASINS...88

Nouvelle-Orléans.

[illegible]

BONS MARCHÉS

En Fusils, Quincaillerie et Coutellerie.

[illegible]

S. S. CHURCHILL & BRO.

[illegible]

HENRY TRICOU. EUGÈNE BOISSEAU

TRICOU & BOISSEAU

86...Commun St...86

ONT reçu [illegible] GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX [illegible]

CHAPEAUX paille et Campêche,

CHAPEAUX pour femmes et enfants

[illegible]

Marchandises de Printemps.

[illegible]

[illegible]

Paris Saloon,

[illegible]

VIN—100 barriques

DE BON VIN de propriétaires de Haut [illegible]

A. PEPIN.

Fromage de Hollande!

[illegible] 100 caisses FROMAGE DE HOLLANDE, [illegible]

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14...RUE St-LOUIS...10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

de toute espèce de

LIQUEURS FRANÇAISES,

ABSINTHE, CURAÇAO, MARASCHINO,

FIGUES DE LA LOUISIANE.

[illegible]

PROPRIÉTÉS A VENDRE ET A LOUER.

A vendre, [illegible]

[illegible]

A LOUER A BAIL.

La MAISON A DEUX ÉTAGES, [illegible]

A vendre,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A vendre ou à louer, à Mandeville,

[illegible]

GRANDE FABRIQUE

DE

CANDI,

DE

NORMAN & REISS,

[illegible] Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works:

ROMAN CANDLES,

SKY ROCKETS,

PIN WHEELS,

SCROLL WHEELS,

SAXON WHEELS,

VERTICAL WHEELS,

SERPENTS,

TRIANGLES,

BLUE LIGHT,

FLYING PIGEONS,

TOURBILLONS,

FIRE CRACKERS,

TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON BOX, SANTA CLAUS,

NOVELTIES,

CASH PRIZE BOX, SHOO FLY,

LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par

NORMAN & REISS,

[illegible]

AU PUBLIC.

L'Acte No [illegible] de l'Assemblée Générale autorise la Compagnie Sanitaire [illegible] de la Nlle-Orléans à percevoir UNE PIASTRE [illegible]

Pour changer une cuisse.........[illegible]

[illegible]

Redmond B. Mannion,

[illegible] Rue Carondelet [illegible]

ÉMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres. DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris. S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne. M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort.

[illegible]

Changement de Domicile.

LE DR. F. FORMENTO a l'honneur d'informer [illegible]

Avis.

COMME je m'absenterai de la ville pendant quelque temps, [illegible]

LOUIS FALK.

Nouveautés! Nouveautés!

LA maison [illegible] CHAPEAUX, RUBANS, FLEURS, SOIERIES, TULLES, CRÊPES, DENTELLES, BLONDES, GUIPURES, VALENCIENNES, BONNETS, ORGANDIS, TARLATANNES, MOUSSELINES, BRODERIES, GANTS, MITAINES, RUCHES, GALONS, PASSEMENTERIES, GARNITURES de toutes sortes et COURONNES pour mariées et communion [illegible]

Rue Royale No. [illegible]

JULES MOSSY,

NOTAIRE PUBLIC,

[illegible]

COW PEAS. COW PEAS.

1000 Sacs POIS de la Caroline, [illegible] CLAY PEAS.

A vendre, à bas prix, par F. P. SNIDER & CO., [illegible]

AD. RINCK,

Peintre de Portraits,

67...Rue Royale...67

Beurre. Beurre. Beurre.

LES propriétaires d'hôtels [illegible] BEURRE DU NORD [illegible]

P. Curet,

[illegible] Broadway, New York.

A l'honneur d'informer les voyageurs de la Nouvelle-Orléans [illegible]

SUCRE ET MELASSE.

A. WILLOZ.

[illegible]

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 11.

[illegible]

LOUIS CHAPLAIN,

Propriétaire.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fouché.

NOUS annonçons [illegible]

SUCRES-MÉLASSES.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible]

A. THOMSON & CO.

SIROP—[illegible]

A. THOMSON & CO.

SUCRE CLARIFIÉ—[illegible]

SUCRE DE LA LOUISIANE—[illegible]

SUCRE [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 AVRIL—CLASSE No [illegible].

26	28	39	10	41	65	56	17	48	8	27	31	49

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, [illegible]

HOWARD, SIMMONS & Co., Commissaires.

[illegible]

AVIS.

LES circonstances, pendant quelque temps, n'avaient empêché Messieurs Krug & Co, de Reims, [illegible]

A. ROCHEREAU & CIE.

[illegible] Nlle-Orléans, 4 avril 1871.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat,

Premier District, [illegible] Nlle-Orléans, [illegible] avril 1871.

Aux Contribuables du Premier District de la Ville de la Nlle-Orléans

APRÈS le 20 avril 1871, le recouvrement des Taxes [illegible]

GEO. A. SHERIDAN, Collecteur, Premier District.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.

[illegible] CANAL [illegible]

(*Incorporé le 15 mars 1855*)

—OFFICIERS:—

[illegible]

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

[illegible] RUE ROYALE [illegible]

[illegible]

Pianos, [illegible] Pianos,

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9...Rue Royale...9

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des États-Unis, tels que

PAYNE, [illegible], BORD,

[illegible]

PLEYEL, ERARD, [illegible] HAZELTON, [illegible]

[illegible]

Compagnie des Vins du Pacifique

FORMÉE POUR LA VENTE DES

Vins et Brandy de Californie

[illegible]

Bureaux et Magasins de Vente

[illegible] RUE DU CAMP [illegible]

Nouvelle-Orléans.

CHAS. E. PETIT,

Trésorier et Agent Commercial.

[illegible]

WHITE WINE, ANGELICA,

RED WINE, MUSCAT,

CLARET, CATAWBA,

HOCK, ISABELLA,

OLD MISSION, SPARKLING,

SHERRY, WINE BITTERS,

PORT, GRAPE BRANDY,

BRANDY BITTERS.

[illegible]

De quel fil vous servez-vous?

LE FIL DE COTON LONGUE SOIE DE WILLISTON

[illegible]

Le meilleur des fils.

[illegible] BRUSH & MASON,

[illegible]

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS

[illegible]

A. F. McLAIN, D. M.

Chirurgien-Dentiste,

Au No 14 de la rue [illegible]

[illegible]

$20 Seulement $20.

[illegible]

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

[illegible]

MAGNOLIA de [illegible] "White Wheat." [illegible]

[illegible] MASON & CO.

[illegible]

Restaurant Victor,

Rue du Canal [illegible]

JULES MARTIN, [illegible]

[illegible]